



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 janvier 2023

La Ville de Valence et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dressent un point d'étape du Contrat local de santé 2019-2023

Richesse des actions malgré la pandémie, développement de la coopération entre acteurs de santé, prise en compte des enjeux de la santé mentale... le contrat est globalement rempli !

Ce mardi 3 janvier, la Ville de Valence et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes dressent, en présence des signataires et partenaires du Contrat local de santé (CLS), un **bilan intermédiaire sur les actions mises en œuvre entre 2019 et 2021, et font le point sur les perspectives 2023**, dernière année de réalisation avant l'élaboration d'un nouveau CLS sur le territoire.

Les forces

- **La grande majorité des actions déterminées par le 2^e CLS (2019-2023) a été mise en œuvre,**
- **Malgré la pandémie, les actions et activités déployées sur le territoire ont été riches et variées** et les enjeux sanitaires ont été pris en compte par les acteurs du social, de l'insertion et de l'animation,
- **Le travail en coopération s'est fortement développé**, qu'il s'agisse de regroupements de professionnels de santé, de collectifs actifs ou de groupes de travail pluridisciplinaires,
- **Cette coopération entre professionnels de santé a permis la mise en place de nombreuses nouvelles activités,**
- **La crise sanitaire a renforcé la dynamique partenariale et la construction de réponses adaptées** (ancrage de la thématique santé mentale dans la société, développement des compétences des professionnels et collectifs de travail, prise de conscience des ressources individuelles et familiales, adaptabilité des usagers).

Les axes d'amélioration

Le bilan fait état de certains points de fragilités dont il faut tenir compte comme **la démographie médicale ou l'impact de la crise sanitaire sur les parcours de soins**. Il conviendra également d'avoir une attention particulière sur la participation des usagers, l'aide aux aidants ou plus largement la lisibilité des actions menées par les différents partenaires.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Les perspectives 2023

En 2023, de nouveaux projets municipaux de santé publique construits de manière partenariale auront lieu, notamment une **Journée mondiale contre le cancer en février, plusieurs temps forts en mai et en juin** autour de **l'hygiène de vie (nutrition et activité physique), du développement durable et de l'impact de l'environnement sur la santé**, des formations en premiers secours en **santé mentale**...

Rappel du contexte

La Ville de Valence développe depuis plus de 100 ans **une politique de santé ambitieuse et diversifiée** (création dès 1921 d'un bureau municipal d'hygiène !). De son côté, **l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**, qui pilote la santé sur l'ensemble de la région, a adopté en juin 2018, le projet régional de santé pour les 10 prochaines années.

Le Contrat local de santé de Valence décline ce projet de santé au plus près des habitants et de leurs besoins en matière de santé.

Le premier CLS, qui couvrait la période allant de 2012 à 2017, avait donné lieu à **la mise en place d'actions phares au service de la santé des Valentinois** (ouverture de la Maison relais santé au sein du pôle santé de la ville pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques, création d'un Conseil local en santé mentale, ouvertures de maisons de santé de proximité et centre santé jeunes pour les 16-25 ans).

Le nouveau Contrat local de santé signé en 2019 définissait la stratégie et les moyens mis en œuvre pour la santé publique durant la période entre 2019 et 2023.

S'appuyant sur un portrait de territoire construit par l'ORS et sur un travail partenarial de fond depuis le printemps 2018, il s'articulait autour de **12 priorités correspondant au Plan local de santé ayant pour objectif central la réduction des inégalités de santé** et devait favoriser la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le Projet régional de santé 2018-2028.

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?

Le CLS a pour objectif de mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins locaux de façon à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés, dans un cadre fixé par le Projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, avec des acteurs volontaires pour mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

Rappel des 12 priorités de santé du contrat

Par thématique transversale :

1. Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie
2. Bien-être psychique
3. Politique vaccinale
4. Santé-environnement
5. Parcours de santé coordonné
6. Veille sur les indicateurs de santé.

Par population cible :

7. Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans
8. Santé des jeunes 16-25 ans
9. Bien vivre avec une maladie chronique
10. Aller vers les publics les plus fragiles
11. Santé des personnes en situation de handicap
12. Santé des aînés.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr